



ZONES HUMIDES

OCTOBRE
2013

Ce second Ecobuis de l'année traite un thème dont beaucoup d'entre nous ont déjà entendu parler, mais qu'ils ne connaissent pas très bien : Les zones humides. Pourquoi ce thème ? Parce que d'une part, notre commune est concernée avec l'étang de Cote Manin et d'autre part, parce qu'il s'agit de zone avec d'importants enjeux écologiques. Depuis plus de 50 ans, les zones humides ne cessent de se dégrader et de régresser : 2,5 millions d'hectares ont disparu en France sur cette période. Cette évolution est liée à la dynamique naturelle, mais aussi et surtout à l'évolution des activités humaines. Face à cette perte de surface, les pouvoirs publics se mobilisent et financent des programmes pour les étudier et les protéger.

■ QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Il existe une définition précise du terme : la zone humide est constituée « de terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (espèce végétale qui croît dans les lieux humides) pendant au moins une partie de l'année », **Loi sur l'eau** du 3 janvier 1992.

■ POURQUOI PROTEGER LES ZONES HUMIDES ?

Les zones humides remplissent de multiples fonctions : **hydrologiques** (Diminution des crues, soutien naturel d'étiage, épuration de l'eau...). **Biologiques** (Ce sont des réservoirs de biodiversité, des étapes migratoires pour les oiseaux, des zones particulièrement liées à la reproduction, des corridors biologiques...). **Socio-économiques** (les zones humides sont des réservoirs pour l'alimentation en eau potable, elles ont une valeur paysagère, culturelle et récréative, un intérêt pour la valorisation pédagogique...).

■ QUELS SONT LES DIFFERENTS TYPES DE ZONES HUMIDES ?

Les zones humides alluviales : les habitats fluviaux (îlots, grèves, berges...) et les zones humides annexes (prairies inondables, marais tourbeux, bras morts, forêts alluviales...) sont situés en fond de vallée des fleuves et des rivières ;

Les régions d'étangs (Sologne, Brenne, Dombes, Forez...), **les plans d'eau ponctuels et arrière-littoraux** (marais d'Orx, lac de Grand Lieu, lacs d'Hourtin et de Carcans) et **les bordures de lacs** (lac Léman, du Bourget, lacs de montagne...) qui présentent une grande variété de végétation, elle-même support d'une vie animale foisonnante : insectes (dont les libellules), poissons, amphibiens (grenouilles, crapauds), oiseaux paludicoles (hérons, fauvettes aquatiques, râles, busards des roseaux...)

Les prairies humides (Val-de-Saône, basses vallées angevines, ried alsacien, marais de l'Ouest...), composées d'une flore spécifique liée à une submersion hivernale temporaire et façonnée par des cycles de pâturage et de fauche ;

Les tourbières (principalement dans le Jura, les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, le massif Central, les Monts d'Arrée, le Morvan et les Ardennes) qui se forment lorsque le sol est constamment engorgé d'eau, sous un climat frais et humide. Elles se caractérisent

par leurs formations végétales où dominent des végétaux hygrophiles (mousses, sphaignes, carex, roseaux, joncs...)

Les zones humides artificielles de création récente, issues de l'aménagement de certains réservoirs (notamment les lacs de Champagne humide) ou de la réhabilitation des gravières (exploitation de granulats alluvionnaires) ;



Si vous souhaitez recevoir le Petit Echo et L'Eco-Buis par mail, envoyez-nous un message à l'adresse : m.stblaise@wanadoo.fr

■ BONNES PRATIQUES : COMMENT CONSERVER LES ZONES HUMIDES ?

En arrêtant de construire en zone humide ;

En inscrivant systématiquement les zones humides communales en zone A ou N dans un PLU ;

En communiquant auprès du public pour le sensibiliser ;

En engageant des travaux de restauration partout où cela est possible.

■ QUELQUES CHIFFRES

1727 zones humides inventoriées sur 47 825 ha, soit 6.4 % du département. 499 communes sur 533 bénéficient de la présence d'une zone humide supérieure à 1 ha sur leur territoire. 16 % des zones humides sont incluses dans les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique.

Les zones humides ont un pouvoir d'épuration qui permet une économie de traitement en eau potable estimée à 2000 euros/ha/an.

50% des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent des zones humides.

On constate par exemple la disparition de 25 à 40 % des prairies humides du Val de Saône, de 80 % des tourbières alcalines de l'Isère.

■ RELAIS INFO

www.ademe.fr

L'inventaire des zones humides de l'Isère, un outil au service des collectivités, Conservatoire d'espaces naturels Isère, AVENIR. <http://avenir.38.free.fr> <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

■ DEUX EXEMPLES EN ISÈRE :

LE MARAIS DE CHIRENS



Situé dans le district des Monts du Chat, le marais de Chirens fait partie des zones humides du Val d'Ainan. Il constitue la tête de bassin de ce système hydrographique, en amont des marais de Massieu et de Saint Geoire en Valdaine.

Les objectifs du site : maintenir et restaurer les prairies tourbeuses humides. Maintenir les boisements alluviaux.

Restaurer les mares à crapauds sonneurs. Améliorer la capacité piscicole et hydrobiologique de l'Ainan et de ses annexes. Réaliser un sentier de découverte du site.

LA TOURBIÈRE DU GRAND LEMPS



Réserve naturelle nationale au cœur d'un bassin versant classé en site Natura 2000, cette tourbière est située à 500 m d'altitude sur les communes de Châbons et du Grand-Lemps. Elle occupe un des nombreux vallons glaciaires des Terres Froides.

Les objectifs de ce site : améliorer la qualité de l'eau pour assurer la pérennité de la tourbière et des espèces. Maintenir

la diversité des habitats tourbeux en surveillant notamment la progression des bouleaux. Conserver la capacité d'accueil des oiseaux des marais et étangs. Préserver les populations d'amphibiens en limitant la mortalité par écrasement sur les routes. Ouvrir le site au public en périphérie.

A l'heure actuelle, ce site est un terrain privé non accessible au public. Cependant, il existe en périphérie, au niveau de la route qui longe la réserve, trois aires d'accueil avec des panneaux d'information qui offrent un panorama sur le site. De plus, un Jardin de Tourbières dans la partie nord est ouvert depuis début septembre 2007, avec l'aménagement d'un sentier de découverte le long de la tourbière.

■ ACTIONS MUNICIPALES

L'ENS de Côte Manin a été créé au 18ème siècle pour les besoins de l'industrie. Peu à peu, il a disparu en raison du phénomène naturel d'atterrissement, accentué par la proximité du boisement. En 2003, la société de chasse de Saint Blaise du Buis a pris l'initiative de recréer cet étang (coupe de la saulaie, curage, fauchage...) qu'elle entretient depuis. Puis, suite à la volonté de la mairie de faire labelliser le site en tant qu'Espace Naturel Sensible, et devant la potentialité du site, le Conseil Général de l'Isère a intégré la zone humide de Côte Manin à son réseau des E.N.S. locaux, démarche nécessitant, après diagnostic, la réalisation d'un plan de gestion sur 5 ans. Aujourd'hui, cet ENS a été étendu et s'appelle désormais : « ENS de Côte Manin et zone humide du Rivier ». Quelques propriétaires ont répondu favorablement à l'offre d'achat de la Commune, d'autres préférant signer une convention d'usage. L'achat des terrains concernés se réalisera prochainement. Des élus de St Blaise et d'Apprieu se sont réunis en août dernier pour désigner le bureau d'études chargé d'élaborer le plan de gestion du nouveau site pour les 5 années à venir. Un choix facilité par l'analyse des offres réalisée par la Direction territoriale du Voironnais Chartreuse - Sud Grésivaudan, branche du Conseil Général basée à Coublevie. Le bureau d'études LATITUDE a été retenu. Un deuxième appel d'offre avait été lancé simultanément pour évaluer le déroulement du précédent plan de gestion pour les 5 ans écoulés. Le même bureau d'études a été sélectionné. Toutes ces études sont subventionnées à hauteur de 89,63% par le Conseil Général, reste à charge 1142 euros pour la commune.

L'objectif de cet ENS est à la fois de préserver la nature et d'encourager la découverte du milieu naturel local, en particulier auprès des écoles.

La Mare de la Grande Raie, réhabilitée par l'ACCA et subventionnée par le Conseil général de l'Isère constitue un autre exemple de zone humide sur la commune. **Elle a pour objectif** de favoriser la reproduction d'espèces aquatiques et du gibier naturel. C'est aussi un point d'eau pour les oiseaux.

« La nature a commis en 4 milliards et demi d'années une profusion de vies à partir d'une matière précaire et rudimentaire venue du cosmos. Et, en quelques décennies, nous risquons de perdre cette diversité pour aller à l'uniformité. »

Pierre Rabhi

